

2AC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : 162 Chemin de Grinhard – 53100 MAYENNE

829 728 542 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 MARS 2026

Le 23 mars 2026 à neuf heures,
Au siège social 162 Chemin de Grinhard à MAYENNE (53),

Monsieur **Patrick COLLIN**,

Propriétaire de la totalité des 3 000 parts de dix euros chacune composant le capital social de la Société « **2AC** », société à responsabilité limitée ayant son siège social 162 Chemin de Grinhard, 53100 MAYENNE, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 829 728 542,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La modification de l'adresse statutaire par suite d'une décision administrative ;
- La modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier l'adresse du siège social au 162 Chemin de Grinhard – 53100 MAYENNE, à compter de ce jour, afin de prendre en compte la décision de normalisation des adresses de la mairie de MAYENNE.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« **Article 4 – Siège social – succursales**

Le siège de la Société est fixé : 162 Chemin de Grinhard – 53100 MAYENNE

.... »

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

PC

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique après lecture.

Monsieur Patrick COLLIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'P' followed by a horizontal line and a loop.